

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 22 BIS

À l'alinéa 68, après le mot :

« registre »,

insérer le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.